

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 25 mai.

Le *Moniteur* publie diverses nominations dans la Légion-d'Honneur et dans l'ordre des médailles militaires.

La malveillance a cherché à répandre le bruit que le Gouvernement voulait demander un supplément d'allocation pour la liste civile. La feuille officielle annonce que ce bruit n'a aucune espèce de fondement. — Havas.

Paris, 26 mai.

Le Corps-Législatif s'est réuni aujourd'hui dans ses bureaux et a tenu ensuite une séance publique pour discuter les projets de loi relatifs à l'établissement thermal de Vichy et du chemin de jonction du Rhône à la Loire. — Havas.

Le *Moniteur* publie un décret relatif aux vacances des tribunaux de l'Algérie, afin de les soumettre aux mêmes conditions que les tribunaux de France, en supprimant les fêtes.

La feuille officielle contient, en outre, des nominations de receveurs-généraux et particuliers. — Havas.

Leurs Majestés sont parties hier soir des Tuileries pour aller fixer leur résidence à Saint-Cloud. Le drapeau qui surmonte le pavillon de l'Horloge, lorsque l'Empereur habite les Tuileries, a été descendu aussitôt. — Un certain nombre de voitures attelées de chevaux de poste, ont emmené bientôt après à Saint-Cloud la suite de Leurs Majestés.

Dans la matinée, l'Empereur était allé aux Invalides visiter le tombeau de Napoléon I^{er}. — On estime de 8 à 9,000 le nombre des personnes qui ont visité hier l'église des Invalides.

Dans l'après-midi, l'Empereur, après avoir parcouru en calèche découverte les rues de Rivoli et Rambuteau, a monté la rue de Faubourg Saint-Martin, et arrivé à la rue de la Fidélité, il s'est arrêté en face de la rue Neuve-de-la-Fidélité, où se font les démolitions pour la rue de Strasbourg. Les

ouvriers ont cessé quelques instants leurs travaux pour saluer Sa Majesté de leurs chaleureuses acclamations. L'Empereur leur a fait distribuer plusieurs pièces d'or. La voiture de Sa Majesté s'est ensuite engagée dans la rue Neuve-de-la-Fidélité, pour que l'Empereur pût visiter les travaux; mais les matériaux et les tombereaux qui couvraient cette voie, l'ont forcé de retourner sur ses pas. L'Empereur a alors pris la rue de la Fidélité, la rue du Faubourg-Saint-Denis et les boulevards, se dirigeant vers la Madeleine.

De nombreux ouvriers se sont emparés de la partie du palais des Tuileries, où se trouve le Théâtre, pour le restaurer. Pendant l'absence de Leurs Majestés, de grands travaux vont être exécutés, dans ce palais, pour en compléter la restauration. — Havas.

La presse anglaise se réveille comme en sursaut, et attaque avec un grand ensemble les dernières prétentions de la Russie. John Bull commence enfin à comprendre que les questions soulevées à Constantinople sont d'un ordre européen et ne concernent pas seulement la France. Aussi la polémique de ses principaux organes est-elle des plus vives. — Havas.

Les feuilles anglaises persistent à combattre les prétentions de la Russie. Le *Times* avait paru supposer hier que la politique de la France et de l'Angleterre en ce qui touche l'Orient n'était pas identique. Le *Morning-Post* répond à cette assertion en ces termes :

« Nous sommes en mesure de déclarer que les inventions du *Times* sont dénuées de tout fondement; que les cabinets de Saint-James et des Tuileries, aussi bien que leurs ambassadeurs à Constantinople ont agi, agissent et agiront avec l'accord le plus cordial et le plus complet. Ayant des intérêts communs et une politique commune, marchant loyalement, avec résolution et un parfait ensemble, les deux grandes puissances occidentales déjoueront, nous en avons l'assurance, l'envahissante politique de la Russie. » — Havas.

Le *Constitutionnel* résume ainsi les dernières nouvelles de Constantinople :

« Pour reprendre les faits dans leur ordre, voici comme ils se seraient passés :

- » Le 5, remise de l'ultimatum;
- » Le 10, rejet par la Porte;
- » Le 11, insistance du prince Menschikoff pour faire modifier la réponse de la Porte;
- » Le 13, rentrée aux affaires de Reschid-Pacha et refus définitif;
- » Le 14, départ du prince Menschikoff. — L. Boniface.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

AUTRICHE. — Vienne, mercredi 25 mai.

« M. le baron de Bruck, intendant de l'Empereur d'Autriche près le gouvernement de Turquie est parti hier pour se rendre à son poste. » — Havas.

— Le roi de Prusse a quitté Vienne le 23, à 6 heures du matin, pour se rendre à Dresde en passant par Prague. — Le roi des Belges est parti quelques heures avant le roi de Prusse, vers minuit. — Havas.

SUISSE. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* et la *Gazette de Bâle*, du 23 mai, contiennent le rappel du chargé d'affaires d'Autriche, comte Karnicki, de Berne. La première de ces feuilles explique ainsi cet évènement, 22 mai : « Hier soir, M. de Karnicki, chargé d'affaires autrichien, a voulu faire une visite à M. Naef, président du Conseil fédéral, mais il ne l'a pas trouvé, il ne l'a vu que le soir. M. de Karnicki a, dit-on, déclaré que sa Cour était convaincue que les négociations ultérieures avec la Suisse sur le différend dont il s'agit ne conduiraient à aucun résultat et par conséquent sa présence à Berne était sans objet, et qu'il quitterait la ville pour un temps indéfini. Néanmoins la Chancellerie de l'Ambassade résidera à Berne, pour continuer l'expédition des affaires secondaires. Le président du Conseil aurait ensuite prié M. de Karnicki de lui

FEUILLETON

UN TÊTE A TÊTE AVEC UN LION.

(Suite.)

« Nous attendîmes vainement toute la nuit. Un grand nombre de bêtes sauvages vinrent se désaltérer; seul, le roi des animaux ne se montra pas. Je vis des springboks (1), des gemsboks (2), des zèbres, des quaggas et d'autres quadrupèdes; mais nous ne perdîmes point notre poudre à tirer sur eux, car nous n'avions pas besoin de viande: un coup de fusil, d'ailleurs, aurait pu alarmer les lions et les aurait éloignés de la pièce d'eau. Cependant nous ne gagnâmes rien à demeurer tranquilles. Quand l'aube se leva, nous sortîmes de notre embuscade, raides, lourds, de mauvaise humeur et accablés de sommeil. Nous n'avions pas aperçu l'ombre d'un lion, quoique nous les eussions entendus rugir à distance. Nos charriots et nos bœufs les avaient attirés, car nous apprîmes plus tard qu'ils avaient rôdé toute la nuit alentour. Les hommes que nous avions laissés derrière nous éprouvaient une véritable terreur, mais ils gardèrent assez de présence d'esprit pour entretenir constamment le feu; les bestiaux avaient tellement peur, qu'ils se mettaient presque dans la flamme, dont la lueur empêcha les lions de les attaquer.

« Je renouai donc à l'espoir d'abattre un de ces animaux superbes; mais je ne voulais point retourner aux charriots sans apporter quelque gibier qui fût le dédommagement de notre longue attente. Nous avions parcouru seulement quelques toises, lorsqu'une petite troupe de

springboks s'élança de notre côté à travers des buissons épineux: ils couraient, et bondissaient comme sous l'impression de la terreur; sans attendre pour savoir ce qui les effrayait, je tirai mes deux coups au milieu de la bande et atteignis un des plus gros. Mes hommes suivirent mon exemple, mais ils n'obtinrent pas le moindre résultat. La crosse de mon fusil venait à peine de quitter mon épaule, qu'un énorme lion sortit des broussailles et marcha lentement vers nous: il était éloigné de cent pas au plus, de sorte que nous n'avions pas le temps de recharger nos armes. Je fus saisi d'une telle surprise que, pendant les premières secondes je restai complètement immobile et incertain sur ce que je devais faire; mais je vis bientôt qu'un seul moyen pouvait nous tirer de notre fâcheuse position.

« Lorsque les naturels du pays vont en troupe attaquer un lion avec leurs zagaies et leurs couteaux, ils ont l'habitude de s'asseoir les uns près des autres, dès qu'ils voient arriver leur ennemi. L'animal est-il d'une humeur agressive, il choisit l'un d'eux et fond sur cette proie. Le malheureux est quelquefois tué du premier coup de griffe et du premier coup de dents; mais, d'ordinaire, il en est quitte pour d'assez graves blessures. Les autres, alors, se précipitent tous à la fois sur l'animal; quelques-uns le prennent par la queue et le soulèvent, ce qui l'empêche de se retourner, pendant que leurs compagnons le percent de leurs zagaies et le frappent de leurs couteaux: il leur arrive de le tuer sans qu'un seul d'entr'eux soit victime, mais parfois aussi le lion est vainqueur: il met en pièce deux ou trois naturels, et les autres se sauvent. Il me parut possible d'employer la même stratégie: en nous asseyant tous, en montrant à la bête féroce une mine intrépide, nous l'intimidâmes peut-être

et l'empêcherions de nous attaquer avant que j'eusse rechargé mon arme. « Asseyez-vous, asseyez-vous! » m'écriai-je de toutes mes forces, pendant que je mettais un genou en terre et me préparais à recharger, dans le cas où j'en aurais eu le temps. Mais un rapide coup d'œil jeté autour de moi m'apprit que mes hommes s'étaient tous sauvés dès qu'ils avaient aperçu le lion, et qu'ils avaient déjà gravi la moitié de la colline qui nous séparait des charriots. Apollon s'était enfui avec eux, persuadé, comme il me le dit plus tard, que je courais aussi, mais je ne pouvais les suivre sans perdre du terrain, parce que j'avais le pied moins agile. Comme il n'osait pas tourner la tête pour regarder en arrière, le pauvre diable ne découvrit sa méprise que quand il atteignit les charriots.

« Je demeurai donc seul en face du lion. Ce n'était pas la peine de courir; si je m'étais enfui avec les Namaquas, il aurait attrapé l'un de nous, et c'est moi probablement qui aurais été sa victime, avant que j'eusse parcouru vingt-cinq toises. Non-seulement mon fusil était déchargé, mais pendant que nous creusions la fosse, j'avais donné mon couteau de chasse à Apollon parce qu'il me gênait. J'étais donc entièrement désarmé; je me crus perdu, comme de juste. « Mon Dieu, ayez pitié de ma femme et de mes pauvres enfants! » m'écriai-je, et, plein d'une anxiété bien facile à comprendre, j'attendis que le lion sautât sur moi.

« Mais il ne semblait nullement pressé: il s'avança d'un air tranquille, ralentissant peu à peu sa marche; puis, quand il fut à douze pieds de moi environ, il fit halte et s'accroupit sur la terre comme un chat, tandis qu'il me regardait fixement. Je m'assis à mon tour et le regardai de la même manière, avec toute l'énergie dont

(1) Espèce d'antilopes.

(2) Espèce de gazelles.

communiquer sa déclaration verbale par écrit pour la soumettre au Conseil fédéral. M. de Karnicki a, dit-on, promis cette communication. — Havas.

— Le Gouvernement de Berne a adressé au Conseil fédéral Suisse, sur l'affaire de Fribourg, une lettre qui censure avec énergie la conduite inconstitutionnelle du Gouvernement de ce dernier canton. — Havas.

— Le rappel du chargé d'affaires suisse près le Gouvernement autrichien est un fait acquis. On écrit en effet de Berne le 23 mai :

« Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, le Conseil fédéral a résolu de rompre les relations diplomatiques avec l'Autriche et de rappeler M. Steiger, chargé d'affaires helvétique à Vienne. Mais les mesures nécessaires seront prises pour le visa des passeports à Vienne. La nouvelle d'après laquelle l'ambassadeur d'Autriche s'était borné à invoquer cette circonstance que des négociations diplomatiques ultérieures seraient sans objet, se confirme pleinement.

« Le Conseil fédéral, ajoute ce correspondant, n'a pas pris d'autre résolution et nous pouvons affirmer que le bruit de l'appel du général Dufour est tout-à-fait faux. Qu'on ne se laisse donc pas intimider en ce moment. » — Havas.

INDES. — Trieste, mercredi 25 mai.

« Les nouvelles de l'Inde annoncent qu'on ne conçoit encore aucune espérance de paix en ce qui touche les affaires de l'empire des Birmans.

« Les commissaires Birmans ont refusé de signer le traité proposé par le chef de l'expédition anglaise. — Havas.

TURQUIE. — Le rejet de l'ultimatum du prince Menschikoff par le Sultan est confirmé par des lettres particulières de Constantinople. Ce rejet, motivé dans une note, est conçu en termes dignes et fermes. D'après les correspondances que nous signalons, la Note du Divan est conçue en ces termes :

La Porte accueillera donc favorablement celles des demandes du prince Menschikoff qui ne blessent ni son honneur, ni son indépendance. Elle accorde l'érection à Jérusalem de l'église, du couvent et de l'hôpital qu'y veut fonder l'empereur Nicolas, pourvu toutefois qu'elle ait lieu de manière à maintenir intacts son administration intérieure, et après mûre négociation entre ces deux gouvernements.

En ce qui regarde les privilèges religieux accordés à tous les sujets chrétiens de la Porte, spécialement aux Grecs, par les prédécesseurs du Sultan, et au sujet du maintien desquels la Russie semble avoir conçu quelques doutes : non-seulement le Sultan n'a songé à les retirer ou à les restreindre, mais leur conservation, leur maintien et leur développement, dans le présent comme dans l'avenir, ont été et seront toujours l'objet de sa plus constante sollicitude. Mais aussi il ne peut conclure de traité avec aucune puissance étrangère sur une

question qui est exclusivement du ressort de l'administration intérieure de l'Empire. Ce serait sacrifier ses droits de souveraineté et son indépendance ; et quel que soit le caractère d'amitié dont sont empreints les relations et les sentiments réciproques du Sultan et de l'Empereur, cette amitié ne saurait aller jusqu'à imposer à la Porte un pareil sacrifice. — Havas.

CHINE. — Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 11 avril. Les commandants des navires anglais, français et américains qui se trouvent sur les côtes de la Chine, ont consenti, assure-t-on, sur les sollicitations réitérées des autorités chinoises, à garder Nankin, Hangai et le grand canal contre les rebelles. — Havas.

— On lit dans la Patrie :

« On a des nouvelles de la corvette la *Capricieuse*, qui fait partie de la station des mers de Chine, et qui se trouvait à la date du 20 février à Canton, de retour d'une excursion à Hong-Kong. L'insurrection du Céleste-Empire grandissait tous les jours, et on assarait que, pour la neutraliser, le gouvernement impérial allait modifier, dans un sens favorable aux catholiques, les édits sur la religion en ce moment en vigueur. Il espérait s'attirer les populations chrétiennes, qui se montent à près d'un million d'individus établis en grande partie dans les provinces insurgées. (Univers).

AMÉRIQUE. — Des nouvelles particulières d'Haïti, du 15 avril, annoncent que l'empereur Faustin I^{er} paraissait décidé à recommencer une nouvelle expédition contre la république dominicaine. On espérait cependant que les observations des représentants étrangers le feraient renoncer à ce projet. (Univers).

AFRIQUE FRANÇAISE.

Les députés des sept villes de Ghardaya, Guerrara, Bou-Noura, Melbka, El-Attaf, Beni-Isquen et Berryan ont adhéré sans restriction aux conditions que le Gouverneur-Général leur avait imposées au moment de leur première démarche, au mois de janvier. D'après ses ordres, cette acceptation et la conclusion définitive de toute cette affaire des Beni-M'Zab ont eu lieu dans la ville de Laghouat, où des influences étrangères à la politique suivie dans le Sud ne pouvaient point entraver les négociations.

Après avoir réglé de la sorte tout ce qui pouvait offrir matière à discussion, la députation m'zabite s'est mise en marche pour Alger, où elle est arrivée le 4, pour y présenter ses gages et y prendre des arrangements avec les Beni-M'Zab qui habitent le littoral.

M. le Gouverneur-Général a accueilli avec bienveillance les envoyés, et leur a fait comprendre les avantages que désormais ils retireraient de la protection efficace qu'ils trouveront dans toutes nos villes. Ce que nous exigeons d'eux, c'est que nos

goums et nos alliés, s'ils ont à opérer de leur côté, trouvent accueil et protection ; c'est que leur pays, désormais, soit fermé à tout ennemi de la France, et que nos ennemis, s'ils viennent à y pénétrer, soient combattus par eux-mêmes les armes à la main.

M. le Gouverneur-Général a voulu, dès l'abord, marquer notre action par un bienfait qui laissât des traces dans la Confédération, et il a ordonné que 400 charges de blé seraient transportées du Tell à l'Oued-M'Zab, pour y être partagées par la Djemmaâ entre les sept villes.

La soumission des Beni-M'Zab aura une heureuse influence sur la pacification complète du Sud. Les villes du M'Zab pourront, s'il est besoin, servir de point de départ aux goums qui devront agir soit du côté de Ouargla, soit du côté de Metlili, comme cela a eu lieu déjà.

Il s'opère évidemment dans le Sud, depuis quelques mois, un mouvement qui pourra encore avoir des phases diverses, mais dont l'effet général sera de rapprocher de nous les populations de cette contrée. Cette tendance paraît manifeste.

C'est ainsi que Selman, l'usurpateur de Tuggurt, vient d'envoyer à Alger deux députés que M. le Gouverneur-Général n'a point jugé à propos de recevoir. Ce chef, encore couvert du sang de toute la famille de Ben-Djellab et de celui de plusieurs de ses alliés, se sent ébranlé par le contre-coup de notre action incessante dans le Sud, et voudrait faire croire aux populations qui subissent encore son joug, que notre gouvernement n'est pas assez clairvoyant pour distinguer, à cette distance, ses amis de ses ennemis. Les portes d'Alger, aussi bien que celles de Constantine et de Biskra, resteraient fermées aux sollicitations de Selman, et le moment arrivera peut-être où les populations de l'Oued-Rhir expulseront de Tuggurt un chef qui ne peut attirer sur elles que des calamités. (Moniteur.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 27 mai.

Le *Moniteur* publie un décret portant règlement des sociétés de charité maternelle, placées sous la présidence et la protection de l'Impératrice. — Havas.

Quelques journaux ont annoncé, il y a deux jours, que le prince Menschikoff avait quitté définitivement Constantinople le 13 ou le 14. Le *Moniteur* contient, ce matin, une note qui rectifie cette erreur.

« Le Gouvernement, dit la feuille officielle, a reçu des nouvelles de Constantinople en date du 19 mai. Le prince Menschikoff n'était pas encore parti. Il n'était plus en rapports officiels avec la Porte, qui n'avait pas voulu admettre ses propositions dans les termes où elles avaient été formulées. On pensait néanmoins que la voie des négociations n'était pas complètement fermée. » — Havas.

j'étais capable. Pendant que je fréquentais l'école, j'avais lu que les animaux ne pouvaient soutenir le regard fixe d'un homme, et, quoique mon expérience ne m'eût jamais prouvé la justesse de cette opinion, je résolus d'essayer si le moyen me réussirait. Il produisit peu d'effet, par malheur. De temps en temps, le lion fermait les yeux ou bien regardait à droite, à gauche, mais c'était tout. Enfin, il se coucha, les pattes repliées sous lui, le menton appuyé sur la terre, absolument comme un chat qui guette une souris. Par intervalles, il se léchait les lèvres : il venait sans doute de finir un repas, et je devinais son intention. Ayant mangé un animal, probablement un springbok, il n'avait pas faim ; mais il avait résolu de me garder pour le moment où son appétit renaîtrait, et, comme les lions aiment la viande fraîche, le drôle attendait qu'il eût terminé sa digestion avant de mettre la griffe sur moi. N'était-ce pas une agréable position pour un chrétien, comme disent les Boërs du Cap ?

« On ne peut nier que ce fût vraiment une situation critique. J'avais lu dans le voyage d'un missionnaire qu'un Hottentot avait été gardé tout un jour par un lion ; mais le soir, si je ne me trompe, le prisonnier succombant à la fatigue, s'endormit ; quand il se réveilla, le lion avait disparu.

« — Cette histoire ne m'est pas inconnue, dis-je au narrateur. Votre Hottentot joua de bonheur.

« — Par son organisation et ses habitudes, reprit le marchand, un lion n'est en réalité qu'un grand chat. Certaines gens parlent de sa magnanimité et lui attribuent de nobles sentiments : pur bavardage ! Lorsqu'un lion qui n'a pas faim rencontre une proie, il passe souvent à côté sans y faire attention. Il tue rarement pour le plaisir de tuer et par goût de carnage ; mais un chat se comporte

de la même manière, si on ne lui a point donné d'autres habitudes. Un chat qui n'est pas affamé joue avec la souris. Cela vient, me direz-vous, d'une disposition cruelle. Vous êtes dans l'erreur, il la garde vivante pour son prochain repas. C'est ce que fait le lion en certaines circonstances, surtout s'il a mangé de la chair humaine ; voilà du moins ce qu'affirment les habitants du pays. Ils prétendent que, dans ce cas, il attend que l'homme soit endormi, et, qu'épiait son premier mouvement, lorsqu'il s'éveille, il saute sur lui. Pour le lion qui guettait le Hottentot, il dut être mis en fuite par quelque bruit, par quelque objet terrible, pendant le sommeil de son captif. Quant à moi, je ne doutais point que la bête sauvage n'attendît le moment où je tomberais de fatigue pour se précipiter sur moi dès que je ferais un mouvement. — Je vivrai, me disais-je, aussi longtemps que mes yeux resteront ouverts ; mais si je m'endors, je me réveillerai entre les mâchoires du lion. »

En entendant cette remarque, je frissonnai malgré moi et ne pus retenir une exclamation d'horreur.

« Ne vous alarmez point sur mon sort, reprit Hutton avec un sourire ; vous me voyez vivant et bien portant. Je voulais vous faire comprendre dans quel péril je me trouvais, avant de vous dire comment j'y échappai, mais c'est tout. Ayant passé la nuit, comme vous le savez, je me sentais une grande faim et une grande envie de dormir. Par bonheur, j'avais apporté sur moi un flacon plein d'eau-de-vie, et je l'avais vidé dès le matin, de sorte que je n'étais pas altéré. Sans cela, je n'aurais pas pu soutenir les fatigues et les émotions de la journée. Le soleil se leva étincelant, comme il le fait d'habitude dans ces déserts ; presque aussitôt il versa des torrents de flamme qui échauffèrent le sable autour de moi ; entre ce double

foyer de chaleur je croyais sentir ma peau brûler. Je portais un chapeau de feutre à larges bords, surmonté de plumes d'autruches : il abritait ma tête contre les rayons directs ; jamais néanmoins le soleil ne me parut si accablant ; peut-être cela venait-il de ce que je n'avais ni mangé ni dormi. Je gardais toutefois ma présence d'esprit et guettais une occasion de m'échapper. Mes gens auraient pu prendre courage et venir en troupe pour me délivrer ; hélas ! je savais combien ils étaient pusillanimes, je savais qu'ils n'oseraient pas approcher à plus d'un quart de mille, et alors il était probable que le lion, les voyant arriver, courrait à moi et me tirerait d'incertitude. »

— Mais pourquoi, lui demandai-je, ne vous efforciez-vous point de recharger votre fusil ?

« Je l'essayai, me répondit-il, mais au premier mouvement que je fis, le vieux coquin leva la tête et se mit à gronder comme pour me dire : « Pas de ça, mon garçon, ou si tu bouges... » Dans le cas où j'aurais voulu persister, il aurait été sur moi avant même que j'eusse versé la poudre. C'était un énorme lion, le plus gros que j'aie jamais vu, avec une longue crinière et des yeux très-madres. Vous ne sauriez croire combien est grande l'astuce des vieux lions. Le mien avait parfaitement que mon fusil était une arme d'une espèce quelconque ; il savait aussi, je n'en doute point, que mes gens étaient dans le voisinage, car il lançait de temps en temps un regard scrutateur du côté des charriots. Je sentais alors mon cœur battu violemment dans ma poitrine et une sueur abondante m'inondait. »

— Il y avait de quoi ! m'écriai-je. Et le lion demeura immobile pendant tout le jour ?

(La suite au prochain numéro.)

Le Conseil-Fédéral suisse est assez embarrassé de sa situation. Il a ajourné tout débat relatif à son différend avec l'Autriche. Il veut, dit-on, attendre l'arrivée de MM. les conseillers Farrer et Freehorse, qu'il a fait appeler par télégraphe. — Il n'est pas vrai que le Conseil ait appelé à Berne le général Dufour. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le *Courrier des Etats-Unis*, du 9 mai, contient les détails suivants au sujet de l'épouvantable accident arrivé au pont de Norwalk :

« L'endroit précis où le malheur est arrivé se trouve à 44 milles de New-York, un peu au-delà de la station de Norwalk. A ce point, un pont en partie mobile se trouve jeté sur la rivière de Norwalk, juste au-dessus de son embouchure dans le Sound. Quelques maisons éparses à l'entour forment un village irrégulier, qui est désigné dans le pays sous le nom de South-Norwalk.

» Ce pont a toujours été considéré comme un des points de la route qui exigent la plus grande vigilance de la part des conducteurs de convois. Outre que, par sa position, il est fréquemment appelé à livrer passage à des bâtiments, le chemin de fer y arrive par une courbe fortement prononcée, qui ne permet pas de l'apercevoir à une grande distance. Aussi la Compagnie a-t-elle, dès le début, entouré ce passage difficile de toutes les précautions dictées par la prudence. Un écriteau, placé à un quart de mille en deçà, rappelle aux conducteurs de « faire attention au pont » ; en même temps, un gros ballon rouge, hissé au sommet d'un mât, leur donne le signal qu'ils peuvent passer ; par contre, l'absence de ce ballon n'est pas libre et les avertissement de s'arrêter. L'art. 6 des instructions spéciales destinées aux conducteurs, leur enjoint, en outre, « de n'avancer qu'avec précaution aux abords du pont de Norwalk, de tourner lentement la courbe et de s'arrêter complètement, s'ils ne sont pas exactement à l'heure. »

» Au moment où le convoi, parti hier de New-York pour Boston, à huit heures du matin, est arrivé à Norwalk, le pont tournant, sur lequel le railroad traverse la rivière, était ouvert pour laisser passer une goëlette. Le ballon rouge était abaissé depuis près de dix minutes, lorsque le train a débouché de la courbe à toute vapeur ; il était déjà bien tard, à ce moment, pour ralentir l'impétueux élan de la locomotive ; mais le peu qu'il y avait à faire n'a même pas été tenté : en apercevant le péril, mécanicien et chauffeur se sont précipités à bas, et le convoi a continué à rouler avec la rapidité de la foudre vers le gouffre ouvert au-devant de lui. Le pont a soixante pieds d'ouverture ; eh bien ! telle était l'impulsion donnée à la machine, qu'elle a franchi tout cet espace dans le vide, est allée frapper la pile du bord opposé et n'est tombée dans la rivière que par le rebondissement de ce choc terrible.

» Il y avait en ce moment douze pieds d'eau ; la locomotive y a disparu complètement avec son tender et les voitures de bagages ; la première voiture de voyageurs a été également submergée d'une façon complète ; puis la seconde est venue s'abattre par-dessus et y a pénétré de la moitié de sa longueur, écrasant tout ce qui avait pu échapper à la mort par suffocation.

» A ce point, les ruines amoncelées ont formé une sorte de digue qui dépassait le niveau de l'eau, et lorsque la troisième voiture de voyageurs est arrivée au bord du précipice, elle s'est heurtée à tous les débris qui l'avaient précédée ; une moitié

seulement s'est brisée, tandis que l'autre moitié est demeurée sur la voie ; l'abîme était comble et n'avait plus de place pour d'autres victimes !

» L'étendue de la catastrophe n'a eu d'égale que la rapidité avec laquelle elle s'est accomplie : un gouffre béant, un convoi qui arrive au bord et s'y engloutit, une immense clameur de détresse..... puis, plus rien, voilà l'effroyable et saisissante description que nous faisait hier un des passagers, retenu providentiellement au bord de ce vaste tombeau.

» Pour ceux qui se trouvaient dans le wagon des fumeurs, ainsi que dans la première et la seconde voiture de voyageurs, la mort a été instantanée, laissant à peine à la perception du péril le temps de se révéler par un cri d'angoisse. Quant aux survivants, ils n'ont pu concevoir une idée réelle de ce qui venait de se passer que lorsque c'en était déjà fait. La première secousse n'indiquait pas autre chose qu'un déraillement ordinaire, et les passagers de la dernière voiture, spécialement, ont mis pied à terre sans soupçonner quel déchirant spectacle allait se dérouler sous leurs yeux.

» Si, de l'ensemble du malheur, nous passons aux détails, les épisodes lamentables se pressent sous notre plume. Ici, c'est un jeune couple, marié de la veille, qui commençait joyeusement son voyage de noces : la fiancée est parmi les victimes ; le mari ne semble avoir échappé que pour perdre à moitié la raison. Là c'est un père qui voit retirer sa fille presque asphyxiée par l'eau : après quatre heures de soins et d'anxiété, on parvient à la rappeler à la vie, mais c'est pour découvrir que des lésions internes la condamnent infailliblement à une mort sans ressource.

» Puis, dans la salle funèbre où viennent successivement se ranger les cadavres arrachés du milieu des débris, quelle succession de scènes déchirantes ! Tous ces amis, ces frères, ces maris, ces parents qui accourent par chaque convoi pour reconnaître les restes des êtres si chers qui les avaient quitté le matin, ou pour lesquels ils préparaient les joies du retour ! Ces hommes dans la vigueur de l'âge, dont les attitudes diverses révèlent la lutte et l'angoisse suprême ; ces femmes, au visage douloureusement contracté ; ces enfants endormis du sommeil de la mort. Nous ne saurions dire ce qui apparaît le plus terrible ni ce qui serre davantage le cœur ; on dirait un assaut d'épouvantes et de désolations.

» A l'heure où nous écrivons, le nombre des corps retrouvés et des personnes qui ont succombé à leurs blessures s'élève à cinquante-deux. »

— Un nouveau service de courriers à cheval vient d'être organisé aux Tuileries pour le service des dépêches de l'Empereur. Ces nouveaux messagers portent une petite veste verte et un gilet rouge galonné d'or, un chapeau rond avec une cocarde et une culotte de peau blanche et collante, et des bottes à l'écuycère. — Lejolivet.

— La Bourse de Paris est saisie depuis quelques jours d'une véritable panique à l'occasion des nouvelles d'Orient. Les cours des fonds publics et les actions des chemins de fer ont éprouvé mercredi une baisse rapide. Il est fâcheux de voir ainsi les capitalistes de Paris s'effrayer, lorsque les fonds publics contiennent leurs prix à Vienne et à Constantinople. — Lejolivet.

— Le ministre de la marine et des colonies reçoit avis de Saint-Pétersbourg, sous la date du 6 mai, que la débacle de la Newa ayant commencé dans la nuit du 28 au 29 avril dernier, le gouverneur de la

forteresse a, dès le 30 du même mois, ouvert, avec le cérémonial d'usage, la saison maritime de 1853.

Toutefois, comme les glaces de la Newa et du lac Ladoga mettent une dizaine de jours à descendre, la navigation n'a dû être ouverte réellement que dans la première quinzaine de mai. (*Moniteur*).

— Il y a eu, mercredi, entre 9 et 10 heures du soir, à l'est de Paris, un magnifique orage. Les éclairs, qui se succédaient sans relâche, étaient d'une intensité extraordinaire. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous apprenons que la procession de la Fête-Dieu, dimanche prochain, reprendra son air d'antique solennité : les autorités civiles et militaires de notre ville y assisteront, comme il était d'usage antrefois. PAUL GODET.

AVIS

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 14.

Traverse de Gènes.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquérir, pour l'établissement de la route départementale n° 14, dans la traverse de la commune de Gennes, les terrains désignés ci après :

1° Du sieur François Chicotteau, propriétaire, veuf de Renée Hobert, demeurant à Gennes, 6 ares 47 centiares de jardin, au canton de Sous-le-Puits, numéros 1,247 et 1,248 du plan cadastral, estimés 970 f. 50 c.

2° Des dames Anne-Louise Hillaire, épouse autorisée du sieur Charles-Augustin Bandry, receveur municipal de Saumur, et Zélie-Adèle Hillaire, épouse autorisée de M. Charles Rathouis, demeurant tous ville de Saumur, 15 ares 20 centiares de bois et champs situés au canton des Ménardières, numéros 232, 233 et 388 du plan cadastral, estimés 805 f. 60 c.

3° De la dame Joséphine-Marguerite Galbrun, épouse autorisée du sieur Joseph Fonqué, propriétaire, demeurant ensemble à Angers, 5 ares 68 centiares de pré et champ, aux cantons des Bunes et des Pelouses, n°s 322 et 438 du plan cadastral, estimés 416 f. 75 c.

Indemnité pour suppression d'un passage et pour arbre abattu. 160 »

Ensemble 576 f. 75 c.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes dues aux propriétaires ci-dessus nommés, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leur droit à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 27 mai 1853.

Le Sous-Préfet,

V^o O'NEILL DE TYRONE.

BOURSE DU 26 MAI.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 102 60.
5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 79 90.

BOURSE DU 27 MAI.

4 1/2 p. 0/0 hausse 65 cent. — Fermé à 103 25.
5 p. 0/0 hausse 65 cent. — Fermé à 80 55.

P. GODET, propriétaire-gérant.

MAISON DE CONFIANCE.

A LA VILLE DE SAUMUR

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE,

Rue Saint-Jean, n° 35, à Saumur.

OUVERTURE DE DEUX MAGASINS AU PREMIER.

M. BOISSIER a l'honneur de prévenir que, pour l'inauguration de ses nouveaux Magasins, il vient de recevoir un assortiment considérable d'articles de hautes nouveautés pour robes.

SOIERIES UNIES et FAÇONNÉES, *Noires-Antiques, Brocards, Lampas, Reys, Taffetas brodés, de Écossais, Popelines, Grenadines, Foulards écossais et imprimés, Robes à Volants et à Dispositions, etc.*; *Barèges, Organdies, Mousselines, Jacquets, Percalles, etc.*; *Orléans, Albanaises, Foulards de Chine, etc.*

Assortiment complet de CHALES CACHEMIRE, longs et carrés, CRÊPES des INDES, unis et brodés, *Châles-Barèges, Grenadines, Châles-Persans, Châles en Filet, unis et brodés, etc.*

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR MARIAGES ET TROUSSEAUX.

Dentelles noires Chantilly, pour Volants et Garnitures.

Salon spécial pour la confection. Grand choix de modèles nouveaux, *Pelisses, Mantilles-Châles, Écharpes, etc.*

RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX. — LES PRIX SONT FIXES ET INVARIABLES.

NOTA. — Par suite de la nouvelle direction que M. BOISSIER veut imprimer à ses affaires, il informe que, désormais, toutes les ventes seront faites au comptant (c.-à-d. payables dans le mois courant avec 2 % d'escompte). Il sera accordé 3 mois fixes sans escompte aux personnes connues. (287)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant actes reçus par M^e Leroux, notaire à Saumur, qui en a gardé minute, et l'un de ses collègues, les 29 mars et 26 avril 1853, enregistrés,

1^o M^{me} Adèle-Madeleine Tessier, propriétaire, veuve de Sébastien Miot, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, agissant en son nom, et comme tutrice légale de Sébastien Miot, son fils, mineur;

2^o M. Napoléon-Hector Chérouze, fabricant de voitures, demeurant aussi à Saumur, agissant comme tuteur de Emile-Julien et Marie-Antoinette Muraour, petits-enfants de feu Sébastien Miot.

Ont vendu à M. Pierre Gallé, menuisier, demeurant à Saumur :

Une maison, située à Saumur, place Dupetit-Thouars, à l'extrémité de la rue de la Petite-Douve, avec toutes ses appartenances et dépendances, ladite maison joignant par-devant la place, d'un côté M. Ouvrard, et d'autre côté M. Vacquier.

La vente a été faite aux conditions suivantes :

1^o L'adjudicataire sera tenu de prendre la maison dans l'état où elle se trouvait au moment de l'adjudication ;

2^o L'acquéreur souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes qui pourront grever la maison vendue ; il entretiendra les baux ;

3^o Il acquittera les impôts et les primes d'assurance de la maison vendue, à partir du 1^{er} juillet 1853, et entrera en jouissance au 24 juin, même année ;

4^o L'adjudicataire paiera, dans la huitaine de l'adjudication, entre les mains de M^e Leroux, notaire, trois centimes par franc en sus de son prix d'adjudication ;

5^o Il acquittera les frais et honoraires de l'acte de vente et de tous autres qui en seront la suite et notamment les frais d'une grosse à délivrer aux vendeurs.

En outre, la présente vente est faite moyennant le prix principal de quatre mille neuf cents francs.

Les précédents propriétaires sont :

1^o M. Antoine-Urbain-Joseph Joulain, juge au Tribunal civil de Saumur ;

2^o Pierre-Florent Lefebvre, charbon, et dame Sophie Marquis, sa femme, demeurant à Saumur ;

3^o M. François-Cosme Ronstault, boulanger, et Jeanne-Marie-Victoire Marquis, sa femme, demeurant à Saumur ;

4^o M. Sébastien Miot, et Anne Buron, son épouse, demeurant à Saumur, décédés ;

5^o Joséphine Miot, Rose Miot et Marie Miot leurs enfants.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever la maison vendue, dont il s'agit, le sieur Gallé a fait déposer une copie collationnée de l'acte de vente dont l'extrait précède, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe le douze mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, et, par exploit de Mignon, huissier à Saumur, en date du 27 mai, même mois, il a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, il fera publier cette signification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, M.

Gallé a constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Saumur, le 27 mai 1853.
(301) CHEDEAU.

Etude de M^e MAUBERT, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par autorité de justice.

Le mercredi 1^{er} juin 1853, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, en vertu d'un jugement du Tribunal civil de Saumur, en date du 26 mai 1853, rendu sur requête et exécutoire sur minute, enregistré, il sera, au domicile du sieur Audouin, charpentier à Saumur, rue du Portail-Louis, procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers consistant en :

Grand nombre d'articles d'épicerie et mercerie, poids, balances, comptoir, casiers, boîtes de toutes espèces, tables, chaises, batterie de cuisine, garnitures de cheminées, futailles, lits, armoires, secrétaire, linges, objets d'habillement de toutes sortes et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant. (302)

Le dimanche 29 mai 1853, à midi,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange,

VENTE

PAR ADJUDICATION,

De TERRES, VIGNES et PRÉS, en la commune de St-Hilaire-St-Florent. Appartenant à la famille BERTIN.

A VENDRE UNE FERME

Contenant 38 hectares et six coupes de bois, contenant ensemble 193 hectares, sur les communes de Gennes et de Denzée.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (275)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite.

1^o Deux caves à cheminée, situées commune de Dampierre; grenier, petite cave à côté et jardin, et usage à la cour ;

2^o Une cave où est le pressoir avec ses ustensiles, et cave à vin à côté, situées même commune ;

3^o Un clos de vigne renfermé de murs et haies, situé au canton des Aubues, commune de Souzay, contenant environ soixante-six ares quatre-vingt-huit centiares ;

4^o Onze ares de vigne, aux Maillees, commune de Souzay ;

5^o Seize ares quarante-huit centiares, aux Maillees, commune de Souzay ;

6^o Onze ares de vigne, au Haut-des-Dames, même commune ;

7^o Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, au Sang-de-Bœuf, même commune.

Ces biens appartiennent à madame Gassend-Brazier.

S'adresser pour traiter à M^e DION notaire à Saumur. (277)

VIN DE BOURGUEIL

A VENDRE
PAR 25 LITRES

En bouteilles, à 0 fr. 50 c. le litre.

En dame-jeanne, à 0 fr. 45 c. le litre.

COTRETS à 48 francs.

S'adresser à M. PERSAC, rue du Prêche. (257)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1853,

Trois Portions de Maison
Situées à l'angle de la rue du Palais, sur le Quai.

S'adresser à M. COTELLE. (68)

PORTION DE MAISON

ET VASTES MAGASINS

Servant depuis 15 ans à l'exploitation de vins et liqueurs en gros,

A LOUER ensemble ou séparément,

Pour la St-Jean 1853.

S'adresser à M. COUTARD, place de l'Arche-Dorée, n° 2, à Saumur.

(686)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON, occupée par M. Turmeau, rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie.

S'adresser à M. GUILLEMÉ, rue St-Jean, n° 11. (682)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAGASIN, dernièrement exploité par un boucher, situé vis-à-vis chez M. Guichard, pharmacien, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. QUETINEAU-VETTELÉ. (292)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

ACHAT de DENRÉES

Le samedi 4 juin 1853, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à deux heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de paille à livrer dans le Magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Beaufort, n° 40), où le public sera admis à en prendre connaissance. (266)

USINE A VAPEUR,
Faubourg Poissonnière,

CHOCOLAT

MAGASIN,
Boulevard Poissonnière,

7.

GUÉRIN-BOUTRON

27.

Genre et successeur de Boutron-Roussel, A PARIS.

Chocolat de santé, 1 fr. 60 c.; fin, 2 fr.; surfin, 2 fr. 50 c.

id. à la vanille, fin, 2 fr.; surfin, 2 fr. 50; par excellence, 3 fr.

id. sans sucre, fin, 2 fr.; surfin, 2 fr. 50 c.; pur caraque, 3 fr.

id. rafraîchissant, au lait d'amande, fin, 4 fr.; surfin, 4 fr. 50 c.

DÉPÔTS:

A Angers, dans les principaux magasins d'épicerie et confiserie;

A Saumur, chez MM PÉRALO et BESSON, et dans les principaux magasins d'épicerie. (168)

NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES A 20 CENT. LA LIVRAISON

DE SOYE et BOUCHET, imprimeurs-libraires, rue de Seine, 36, à Paris

Et chez tous les Libraires de France et de l'Étranger

BIBLIOTHÈQUE DES POÈTES

ET

ROMANCIERS CHRÉTIENS

ANCIENS ET MODERNES

EN VENTE:

La Famille Cazotte et Sœur Thérèse

Ensemble 3 livr.—Broché, 70 cent.

Le Journal du Temple

2 livr.—Broché, 50 cent.

L'Âme exilée et quarante-huit heures de la Vie de ma Mère

Ensemble 2 livraisons.—Broché, 50 cent.

Monsieur Retif ou la vie de mon Père

2 livraisons.—Broché, 50 cent.

Cette collection de romans est imprimée sur beau papier Jésus glacé en caractères fondus exprès, et illustrée d'un grand nombre de gravures sur bois dues au talent des meilleurs dessinateurs et graveurs. — Chaque ouvrage, s'il est composé de plusieurs livraisons, est publié broché avec une couverture spéciale, de sorte qu'on peut se le procurer facilement sans être obligé d'acquiescer la collection tout entière.—10 cent. de plus par exemplaire broché.

Acquisition très-avantageuse par le mode de l'abonnement. — En adressant, franco et à l'avance, à MM. DE SOYE et BOUCHET, imprimeurs-libraires, rue de Seine, 36, le montant de 25 livraisons non brochées, soit 5 francs, les abonnés de Paris et des départements recevront une ou deux livraisons par semaine, franco et à domicile, avec toute la régularité dont le service de la poste est susceptible.